COMMISSION ARBITRES

MARDI 27-02-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°644

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, AKYUREK Mustafa, CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent

Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, FERNANDES Carlos.

arbitres@isere.fff.fr

La CDA exprime sa satisfaction et adresse ses félicitations à M. MICHALLAT Baptiste (JAL AA R3) et BENMAHREZ Mohamed (AAR3) pour leur réusssite dans la formation arbitres de ligue.

Pour la FIA 100% Féminines Ligue effectuée le 24-25 février 2024, les arbitres suivantes ont réussi leur formation ; Il s'agit de :
GASPAROVIC Alyssa – St Quentin
BONNAUD Marion PF Nord Isère
PELUYET Axelle – St Quentin
BENKIRAT Lina – Futsal Pays Voiron

RAPPEL ORGANISATION DES COUPES

Toutes les rencontres des 1/8è de finale de Coupe seront effectuées par un seul arbitre en raison des officiels disponibles

A partir des 1 / 4 des finales des Coupes Marchiol et Balthazard, les matchs seront officiés par 3 arbitres officiels.

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

OBSERVATIONS TUTORATS

Les arbitres désirant effectuer leur observation sont priés de déterminer leur jour de disponibilité auprès du responsable Observateurs.

Les arbitres devant observer sont tenus de se mettre en indisponibilité pour être présents le jour de leur observation.

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0
Si non effectués = malus de -0,3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus ou 2 observations = bonus + 0.3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
  Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

- **TUTORATS RECUS**
  Akyurek par Akyurek 4/4
  Bouzouzou par Sonzogni
  Colas par Yuksel 2/4
  Deghia par Mayette 4/4
  Kiram par Zinsou 4/4

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant **MARDI** suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS

Demandes d'arbitres
ASJF DOMENE : BOURG D'OISANS - DOMENE D5 du 3 mars 2024
FUTSAL GF38 : Finale de la Coupe d'Isère de Futsal GEANTS - GF38.

VOUREY : Match VOUREY - CHIRENS FC 2 du 3 mars 2024
US RO-CLAIX - ENT LIERS BONN ECBF 2 du 09/03/2024, U15 D3
CASSOLARD : CASSOLARD – AVENIERES, match D4 du 14/04

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disonibilités.

COURRIERS ARBITRES

- ZINSOU Romain : changement de coordonnées *Porte 105, 8 Chemin Duhamel 38700 La Tronche.* Noté.
- LONG Stephane (Seyssins) : Reception de la fiche de renseignements.
- MPOYI Audry (GF38) - BENCHEKROUN Mohammed (GF38) : Fiches de renseignements reçues
- LHUILLIER Ludovic, DJOHOR Abdelmoumen : transmis au service concerné (comptabilité).
- MUSTAFA Ahmad : Indisponibilité reçue

Président
Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.